

Charte REMPART

REMPART doit œuvrer de façon égale :

- en faveur du patrimoine bâti et naturel ;
- pour la satisfaction des individus sensibles à ses objectifs.

REMPART doit œuvrer en faveur du patrimoine bâti et naturel qui est notre capital commun de beauté. Cela a été la raison de sa fondation et reste un élément fondamental de ses réalisations.

REMPART existe pour empêcher la disparition ou la dégradation de ce patrimoine. C'est pourquoi REMPART s'emploie à sa sauvegarde par le moyen des chantiers et contribue à sa connaissance par des publications, des expositions et des entretiens sur ce sujet dans le cadre des chantiers (exposés, visites, etc.).

REMPART existe aussi pour promouvoir l'adaptation de ce patrimoine au monde contemporain et assurer ainsi sa pérennité dans l'avenir. C'est pourquoi il s'applique à favoriser l'animation des lieux pris en charge et contribue à la prise de conscience locale en faveur de ce patrimoine.

L'action que propose REMPART vise, au-delà des motivations générales que nous venons d'évoquer, à réaliser des activités enrichissantes pour tous. Enrichissantes, elles le sont sur le plan : des connaissances, des techniques, de la vie en commun.

Elles doivent l'être pour ceux qui les pratiquent et, en même temps, pour ceux qui les accueillent. L'enrichissement des connaissances se réalise par l'apprentissage de l'histoire du lieu et de la région où se déroule le chantier.

L'enrichissement des techniques se réalise sur le tas en maniant truelles et moellons, lauzes ou charpente, au lieu de stylos ou de théories.

L'enrichissement de la vie en commun se réalise dans la vie même de l'équipe de chantier et par les relations qui se nouent ou doivent se nouer avec la population locale.

Bien compris et bien exercés, ces enrichissements profitent aux bénévoles en même temps qu'à la population locale. Nombre d'exemples réussis le prouvent ; ceux qui n'y sont pas encore parvenus trouvent là des voies de concrétisations de leurs espoirs.

Rappelons encore que les objectifs du Mouvement REMPART sont poursuivis dans un esprit totalement désintéressé, sinon pour l'enrichissement spirituel de chacun. Ils sont poursuivis dans un but d'intérêt public : la sauvegarde du patrimoine commun, même lorsque les éléments de ce patrimoine sont dans le domaine privé. Ceci nécessite alors des contrats de longue durée garantissant le labeur bénévole, l'aide de l'Etat et des collectivités locales.

Enfin, en agissant ainsi, ceux qui œuvrent dans le cadre de REMPART font un acte politique, puisqu'ils contribuent, à leur façon, à la vie et à l'organisation de la société. Mais cet acte politique n'est à confondre avec aucun engagement partisan qui en limiterait la portée.

REMPART doit œuvrer pour la satisfaction des individus sensibles à ses objectifs en se gardant de favoriser l'amour de la pierre pour la pierre ou de l'ancien pour l'ancien. Les vieilles pierres peuvent apporter des satisfactions aux individus et les aider à se réaliser.

Elles ne peuvent en elles-mêmes être le sens de leur démarche ni un idéal auquel on aspire. C'est un environnement de qualité qui est recherché.

Il se trouve que l'image que l'on se fait à REMPART de cet environnement passe par la réhabilitation de ce que les hommes jadis ont composé dans nos sites et par leurs gestes de bâtisseurs. Nous aimons ce qu'ils ont fait lorsque c'est beau et lorsque c'est empreint de qualité

humaine ou évocateur de leurs passions ou de leur sueur, non parce que c'est vieux ou irremplaçable.

REMPART ne professe aucune exclusive d'époque ou d'origine sociale : des bâtiments industriels du siècle dernier, un modeste lavoir de campagne ou la courbe libre d'une rivière peuvent émouvoir à l'égal d'une abbaye où ne se forge plus la prière, ou bien d'un château-fort où ne s'entrechoquent plus les pertuisanes.

Cette volonté d'un environnement de qualité est partagée par tous à REMPART, quel que soit leur âge. Ecartant toute exclusivité de générations, jeunes et adultes sont accueillis sur nos chantiers, sans discrimination et ceux qui plus âgés peuvent communiquer leur estimable expérience en la faisant partager avec le pain sont particulièrement appréciés.

Il se trouve que c'est dans les classes d'âge les plus jeunes que se rencontre le plus souvent la volonté d'agir dans le sens de ces objectifs, car la jeunesse a peut-être le privilège de la disponibilité et de la volonté d'un monde plus beau. C'est pourquoi la jeunesse fleurit sur les chantiers REMPART. C'est un ferment d'espoir qui doit réjouir. Et puis, un chantier est certainement un lieu privilégié de mise en commun des bonnes volontés et un point de rencontre aisé qui répond bien au désir des jeunes de se trouver dans un monde qu'ils bâtissent ensemble.

Les chantiers REMPART doivent être un lieu d'apprentissage de la convivialité.

Ceux qui font REMPART sont convaincus que tout reste à faire et que le Mouvement est en perpétuel chantier car personne n'est arrivé encore à remplir la totalité du contrat proposé.

Du reste, il est toujours besoin d'étendre l'action de REMPART :

Pour que REMPART ne soit pas seulement un point de convergence de jeunes, une société de services ou un bureau d'entraide pour associations, ou encore une formule agréable et originale de vacances.

Mais pour que REMPART soit aussi un Mouvement d'idées en marche, favorisant un environnement de qualité qui plonge ses racines dans la richesse de notre passé et pousse ses branches dans le ciel du présent et de l'avenir.

Pour que REMPART soit un des vecteurs d'une telle éthique, il faut que chacun en ressente le besoin et affirme en ses gestes sa volonté dans le même sens.

Que chacun soit à son poste, chaque jour, et pas seulement dans le cadre de son association et manifeste sa volonté d'un environnement humain et matériel de qualité.

Que chaque association se sente globalement orientée vers cet objectif collectif, aux côtés des associations ayant des buts similaires.

Que l'Union soit au cœur de la société d'aujourd'hui la concrétisation massive d'une action permanente et efficace en faveur d'un mode de vie et d'un cadre de vie qui répondent à nos aspirations.

*Texte proposé par André Châtelain
et adopté par l'assemblée générale
de Soissons, le 19 mai 1979*